



## AVIS DE TRAVAUX SUR LA COMMUNE DE LE COTEAU – RUE BEKAERT

### TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES

#### Pourquoi un chantier dans votre quartier ?

Il concerne la mise en conformité du réseau d'eau potable des impasses au niveau de la rue Bekaert, par le renouvellement complet de la canalisation d'adduction et de divers organes de manœuvres, vannes et vidanges. La conduite existante est cassante et nécessite d'être remplacée. Le renouvellement des branchements est également prévu.

De plus, le réseau d'assainissement est aussi en mauvais état. Il sera remplacé et l'ancien réseau sera comblé. Les branchements des particuliers seront repris à neuf jusqu'en limite de propriété à l'avancement du chantier.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise CHAVANY TP. Le chef de chantier de cette entreprise se tient à votre disposition sur place pour vous renseigner pendant le déroulement des travaux.

**Investissement : 171 000 € HT**

#### Qui sera concerné ?

Les riverains de la rue Bekaert situés dans l'emprise des travaux présentée ci-après.

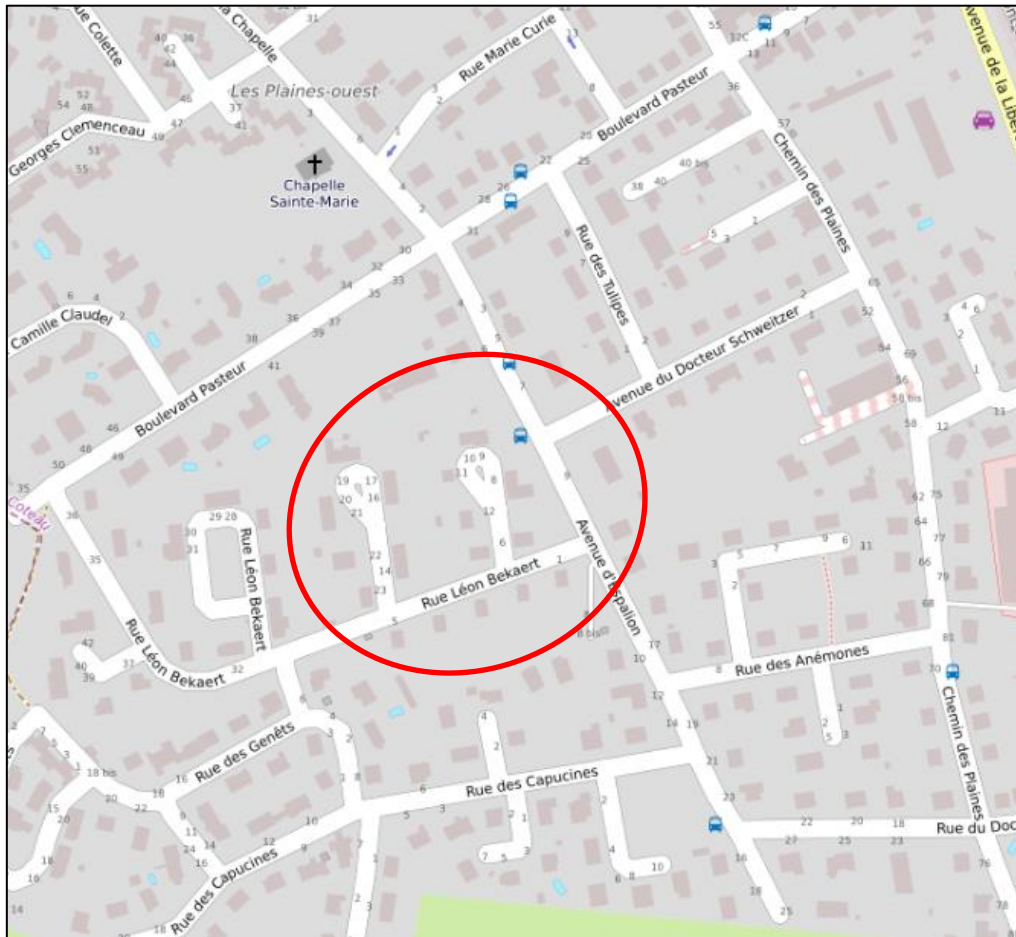
#### Pendant combien de temps ?

Les travaux commenceront le mercredi 3 avril pour une durée de 6 semaines environ. Roannaise de l'Eau vous prie de bien vouloir l'excuser des désagréments pouvant être occasionnés, mais nécessaires pour l'amélioration du fonctionnement de nos ouvrages.

Le Président

Daniel FRECHET

## Localisation des travaux :



## Quelles conséquences sur la circulation ?

Ces travaux vont générer des perturbations sur la circulation. La circulation sera gérée en route barrée. L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu pendant et en dehors des heures de travaux.

Nous remercions donc les automobilistes de respecter la signalisation de chantier qui sera mise en place et de rester prudent pour la sécurité de tous.

## Quelles incidences sur l'eau potable ?

Ces travaux vont générer plusieurs coupures de l'alimentation en eau pendant la période des travaux. Nous vous avertirons de chacune des coupures par affichage et courrier 48h à l'avance minimum.

## Quelles conséquences sur le ramassage des déchets ménagers et les transports en commun ?

Ces travaux vont générer des modifications du ramassage des déchets ménagers. Des nouveaux points de collecte seront installés sur l'emprise du chantier pour les riverains.